

SECRETARIAT COMMUNAL
RECETTE COMMUNALE
CONTROLE DES HABITANTS
AGENCE COMMUNALE AVS

Heures d'ouverture

du lundi au mercredi 10h00 à 12h00 et 16h00 à 17h30

> **Jeudi** 12h30 à 18h00

> vendredi 10h00 à 12h00

Les veilles de jours fériés, le bureau communal est fermé l'après-midi Agence communale AVS fermée le mercredi après-midi